



Communiqué de presse intersyndicale.

Les organisations syndicales CGT Education, FNEC FP-FO, SUD Education, FAEN, CGT services publics, FSPS-FO, réunies le 29 avril, considèrent que la mobilisation massive des personnels de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales, à l'automne 2013, contre la réforme des rythmes scolaires a conduit le gouvernement à faire évoluer le texte initial.

Les mesures « d'assouplissement » de la réforme, annoncées par le ministre le 25 avril 2014 ne constituent pas une réponse à la demande des personnels.

L'intersyndicale estime que le projet de décret, qui sera présenté au comité technique ministériel du 5 mai, aggrave les inégalités territoriales en créant un système complexe, laissant chaque commune organiser le temps scolaire sans cadrage national. Pour les temps périscolaires, dont elles auront la charge, l'assouplissement des taux d'accueils se fera au détriment de la sécurité des enfants et des conditions de travail des agents.

De plus, la concurrence avec l'école privée, qui n'est pas tenue de mettre en œuvre la réforme, sera accentuée.

Nos organisations ne voient aucune amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels (enseignants et personnels des collectivités territoriales) dans les mesures proposées.

Le nouveau ministre de l'Éducation doit renouer le dialogue avec l'ensemble des personnels concernés par cette réforme (Enseignants, Atsem, animateurs, éducateurs sportifs et culturels...) et retirer le décret de 2013.

Il doit ouvrir de réelles négociations pour une autre réforme qui prenne en compte l'intérêt des enfants, dans des conditions d'apprentissage viables et partagées par tous les personnels.

Les organisations syndicales exigent une réforme qui refuserait les inégalités territoriales et assurerait l'égal accès de tous à l'école publique.

Le 2 mai 2014.